

## Formulaire de demande de communication de données confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS

**Nom de l'Autorité Statistique demanderesse :** ~~Statbel~~/BSA/IWEPS/VSA<sup>1</sup>

**Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal<sup>2</sup>**

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>

Nom : BRUNET

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 BELGRADE

Tél : 32-81-468 411

Fax : /

E-mail : [s.brunet@iweps.be](mailto:s.brunet@iweps.be)

**A compléter en cas de sous-traitance (par un « sous-traitant » tel que défini à l'article 4,8 du RGPD)**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

Attestation du responsable de traitement : Oui/~~Non~~<sup>1</sup>

### Finalités du traitement

#### 1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux.
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

## 2/ Mission de l'autorité statistique

L'IWEPS a été désignée comme **autorité statistique**, au sein de l'**Institut interfédéral de statistique** (IIS), par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du **décret** fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

## 3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

L'IWEPS a été mobilisé le 4 avril 2022 par l'Inspectrice générale, coordinatrice de la Cellule régionale d'accueil des réfugiés ukrainiens en Wallonie pour fournir chaque semaine jusqu'à la fin du mois de juillet 2022, des tableaux statistiques et des cartes pour suivre l'évolution du nombre et les caractéristiques des Ukrainiens accueillis dans les communes wallonnes. Une analyse longitudinale des flux de population entre communes est également envisagée.

### Objectif : Transmettre des tableaux de données agrégées

Toutes les semaines jusqu'à la fin du mois de juillet 2022, des tableaux de données agrégées au niveau communal seront transmis à la Coordinatrice de la Cellule régionale d'accueil des réfugiés ukrainiens en Wallonie pour lui permettre d'organiser et de prévoir au mieux l'accueil des Ukrainiens en Wallonie (logement, accueil préscolaire, enseignement, aide sociale).

Les statistiques diffusées via le dashboard par le Centre de crise national ne comprennent que les Ukrainiens ayant reçu un certificat de protection temporaire. Parmi les 41.748 Ukrainiens dans ce cas au 16 mai 2022, nous ne disposons, via le dashboard, d'informations démographiques et par commune que pour 18.032 (données au 28 avril) d'entre eux. La différence entre les 2 nombres s'explique par la durée des démarches administratives et des parcours particuliers. La base de données de Statbel couvre environ 28.000 des 41.748 Ukrainiens et comporte des informations sur la composition de leur ménage et de leur ménage d'accueil. La base de données est donc plus complète à la fois en termes de population (nombres de réfugiés recensés) et en termes d'information (nombre de variables collectées). En comparant les données issues de cette source à celles des autres sources déjà disponibles via le dashboard du centre de crise, il sera possible de réduire le nombre d'Ukrainiens inscrits pour lequel nous n'avons pas d'informations (ce qui est appelé le « dark number »).

### Date de fin de la durée de conservation des données souhaitée<sup>3</sup> :

1 an à partir de l'envoi du dernier jeu de données

### Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Les données sont analysées dans le cadre de notre mission d'aide à la prise de décisions pour la gestion de la crise liée à l'accueil d'urgence des Ukrainiens.

<sup>3</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

**Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données**  
le plus rapidement possible

**Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées**

PL

**Description détaillée des données**

Catégorie(s) de personnes impliquées : Tous les individus ayant la nationalité ukrainienne inscrits dans le registre national depuis le 3 mars 2022 et leurs ménages d'accueil.

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique): Données d'identification personnelles, caractéristiques personnelles et du ménage, détails concernant les autres personnes du ménage

Type de données:

données administratives issues du Registre national.

- Données pseudonymisées (= avec des codes ID cryptés comme numéros pseudo)
  - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à DEMOBEL, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données avec identification directe:
- Données d'entreprises qui sont *bien* considérées comme des données à caractère personnel (p.ex. un set de données sur les agriculteurs, les PME ...)
- Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Période(s) de référence : du 3 mars au 31 juillet 2022

Fréquence de livraison des données : nous souhaiterions une extraction du registre national toutes les semaines et ce jusqu'à la fin du mois de juillet 2022.

Inventaire des données :

Caractéristiques liées aux personnes réfugiées, à leur ménage et au ménage accueillant : identifiants pseudonymisés, sexe, âge, commune de résidence officielle, caractéristiques du ménage ukrainien et du ménage d'accueil (voir liste des variables demandées).

Cochez la case à côté du texte suivant, afin que des actions administratives supplémentaires ne soient pas nécessaires à l'avenir en cas de nouvelles variables.  Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

**Liste des variables demandées**

Fichier 1 avec les variables suivantes entièrement pseudonymisées :

- R,
- CD\_REFNIS,
- CD\_SEX,
- MS\_AGE,
- CD\_HOUS,
- CD\_REL\_HH\_HD,
- DT\_TRN\_RRN,
- FL\_ID\_HH,
- CD\_HOUS\_HH,
- HH\_TYPE\_OPV\_v0,
- HH\_TYPE\_OPV\_v0,
- HH\_GEN,
- HH\_TYPE0,
- HH\_TYPE1,
- HH\_TYPE2,
- HH\_TYPE\_LIPRO\_SHH,
- CD\_UA

Fichier 2 avec les variables suivantes entièrement pseudonymisées :

- R,
- ID\_DEMO,
- NR\_NAT\_REG\_NR\_HH\_HD,
- TX\_ADDR\_NUM\_RES,
- ID\_HH,
- ID\_SHH

**Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données »): par variable ou cluster de variables. En fonction des variables ou clusters de variables demandés : ajoutez des lignes ou supprimez les lignes superflues.**

<p>Variable ou cluster de variables</p>	<p>Variables relatives aux réfugiés, à son ménage et à son ménage d'accueil</p>
<p>Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)</p>	<p>L'utilisation de ces micro-données individuelles pseudonymisées est nécessaire pour suivre les effectifs, les caractéristiques, la dispersion et les flux de réfugiés ukrainiens et faire des croisements avec les données démographiques de DEMOBEL pour validation.</p> <p>Des tableaux agrégés ne permettraient pas de répondre aux besoins de statistiques relatives à des catégories spécifiques de la population réfugiées. L'accès aux micro-donnée permet, en outre, de s'adapter à l'évolution des besoins par les autorités publiques.</p> <p>Les variables demandées permettent de décrire finement la population réfugiée, de définir et compter des sous-populations aux besoins spécifiques. La composition des ménages d'accueil (typologie LIPRO) permet d'avoir une information sur le type d'accueillants et de leurs éventuels besoins.</p>

**Signature du responsable de traitement ou du représentant légal**

Signature et date :

Nom :

Fonction : Administrateur général, ~~Directrice~~, ~~Directeur général~~, Statisticien en chef <sup>4</sup>

**Avis du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données)**

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et émet un avis positif <sup>(4)</sup>.

Nom, signature et date :

---

<sup>4</sup> Biffer les mentions inutiles